



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le mardi 2 mai 2023 à compter de 20 h 00 à la salle du Conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Michel Vézina, conseiller au poste # 1 Johanne Lacourse, conseillère au poste # 3 Marcel Boulay, conseiller au poste # 4 Lise Dufour, conseillère au poste # 5

Est absente : Isabelle Sévigny, conseillère au poste # 2

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 20 heures et invite les conseillères et conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 23-05-150

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

- 2 Greffe
- 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2023, pour approbation (doc)
- 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 avril 2023, pour approbation (doc)
- 2.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 avril 2023, pour approbation (doc)

3 Période de questions no 1 réservée au public

- 4 Gestion financière et administrative
- 4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)
- 4.2 Invitation au 32^e omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire, pour approbation (doc)
- 4.3 Entente entre la Ville de Marieville et la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir relative au partage des coûts d'opération de l'aréna Julien- Beauregard, pour approbation (doc)
- 4.4 Congrès FQM –28 au 30 septembre 2023 à Québec, pour approbation
- 4.5 Agence du Revenu du Québec déclarer la directrice générale comme représentante d'office pour la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir en remplacement de Mme Jacqueline Houle, pour approbation
- 4.6 Avis d'assujettissement au droit de préemption sur le lot 1 714 143 du cadastre du Québec, pour approbation (doc)
- 4.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 555-23 concernant la tarification des biens et services rendus par la Municipalité, pour approbation (doc)
- 4.8 Programmation numéro 6 dans le cadre du Programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023), pour approbation (doc)
- 4.9 Dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et révisé par Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs externes, pour approbation (doc)
- 4.10 Dépôt du rapport au responsable de la gouvernance communication de la stratégie et des résultats des travaux d'audit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, pour information (doc)
- 4.11 Dépôt du sommaire de l'information financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, pour information (doc)
- 4.12 Nomination du fonctionnaire désigné relatif à l'application du Règlement numéro 565-23 concernant les feux extérieurs, pour approbation

- 4.13 Nomination du fonctionnaire désigné relatif à l'application du Règlement 566-23 concernant les systèmes d'alarme, pour approbation
- 5 Sécurité publique
- 5.1 Demande à la Ville de Marieville pour nommer un chef de mission incendie en sécurité civile, pour approbation
- 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 558-23 en matière de prévention incendie, pour approbation (doc)
- 5.3 Remise des appareils respiratoires au service incendie de la Ville Marieville, pour approbation (doc)
- 6 Transport-Voirie locale
- 6.1 Entériner les modifications de l'appel d'offres public concernant les travaux de réfection du chemin Saint-François, pour approbation (doc)
- 6.2 Demande d'aide financière dans le cadre du PAVL Volet PPA-CE, pour approbation (doc)
- 7 Hygiène du milieu et cours d'eau
- 7.1 Recherche de fuites d'aqueduc soumissions, pour approbation (doc)
- 8 Santé et bien-être
- 8.1 Modification du budget 2022 de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville, pour approbation (doc)
- 9 Aménagement, urbanisme et développement
- 10 Loisirs et culture
- 10.1 Embauche du personnel de camp de jour (suite), pour approbation (doc)
- 10.2 Pancarte pour le centre communautaire, pour approbation (doc)
- 10.3 Grand spectacle au Parc Noël-Dubé, pour approbation (doc)
- 10.4 Vente de garage, pour approbation (doc)
- 10.5 Coffre à jouets Parc Noël-Dubé, pour approbation (doc)
- 11 Correspondances
- 12 Période de questions no 2 réservée au public
- 13 Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-151

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2023

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 4 avril 2023 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-152

2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 avril 2023

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mardi 11 avril 2023 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-153

2.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 avril 2023

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mercredi 12 avril 2023 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions no 1 réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 23-05-154

4.1 Approbation des comptes et salaires

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs : 262 116,05 \$ Salaires : 48 039,09 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-155

4.2 Invitation au 32^e omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** de faire l'achat d'un billet de déjeuner, golf et souper ainsi que d'un billet de souper seulement au 32^e omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire au coût de 264,44 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2023 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-156

4.3 Projet d'entente entre la Ville de Marieville et la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir relative au partage des coûts d'opération de l'aréna Julien-Beauregard

Considérant le projet d'entente proposé par la Ville de Marieville relative au partage des coûts d'opération de l'aréna Julien-Beauregard avec la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir;

Considérant que la proposition est au coût de 8 753 \$ pour l'année 2023 pour 16 utilisateurs de la municipalité au hockey mineur et au patinage artistique;

Considérant que la Municipalité souhaite être équitable envers tous les citoyens dont les enfants pratiquent une activité sportive dans une association;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Michel Vézina, appuyé par Mme Lise Dufour et **résolu** de ne pas adhérer à l'entente proposée par la Ville de Marieville relative au partage des coûts d'opération de l'aréna Julien-Beauregard.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-157

4.4 Congrès FQM –28 au 30 septembre 2023 à Québec

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'autoriser trois conseillers ainsi que la directrice générale à assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2023 à Québec.

Il est également **résolu** de payer les frais d'inscriptions ainsi que les frais de déplacement et hébergement sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-158

4.5 Agence du Revenu du Québec – déclaration de la directrice générale comme représentante d'office pour la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de déclarer Mme Pierrette Gendron, directrice générale, comme représentante d'office auprès de l'Agence de revenu du Québec en remplacement de Mme Jacqueline Houle.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-159

4.6 Avis d'assujettissement au droit de préemption sur le lot 1 714 143 du cadastre du Québec

Considérant que, le 4 avril 2023, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir a adopté le Règlement numéro 561-23 relatif au droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti ainsi que les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis;

Considérant que, pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au Registre foncier du Québec;

Considérant que, par la présente résolution, le Conseil souhaite assujettir au droit de préemption un immeuble situé sur le lot 1 714 143 du cadastre du Québec;

Considérant que cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et qu'il n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) ou de la Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.01);

Considérant que l'immeuble visé est à proximité du Parc Noël-Dubé;

Considérant que le droit de préemption est un des outils facilitant l'acquisition d'immeubles notamment à des fins de parc;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par Mme Johanne Lacourse et **résolu** que le Conseil municipal autorise l'inscription d'un avis d'assujettissement au Registre foncier du Québec pour une période de dix ans à l'égard de l'immeuble suivant, et ce, à des fins de parc, d'espace naturel, d'habitation, d'espace public, de terrain de jeux, d'équipement collectif, d'activité communautaire, d'infrastructure publique et service d'utilité publique ainsi que de réserve foncière :

Adresse	Matricule	Lot	Propriétaires
29 rue Girard	3528 81 4283	1 714 143	Mme Nicole Dubois M. Normand Deslandes

Il est également **résolu** d'autoriser Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires à la procédure d'assujettissement au droit de préemption.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 23-05-160

4.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 555-23 concernant la tarification des biens et services rendus par la Municipalité

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 555-23 est donné par M. Michel Vézina, conseiller au poste numéro 1, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le *Règlement numéro 555-23 concernant la tarification des biens et services rendus par la Municipalité*.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement 536-20 afin d'y inclure des tarifs relatifs à la consolidation ou la démolition d'un bâtiment et pour l'obtention d'un permis de colporteur ainsi que des précisions sur l'application du règlement.

Résolution numéro 23-05-161

4.8 Programmation numéro 6 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par Mme Lise Dufour et **résolu** que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle:
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts

- de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no. 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no. 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-162

4.9 Approbation du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et révisé par Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs externes

Considérant que la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateur externe de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, a transmis en date du 25 avril 2023 à Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, son rapport sur les états financiers et sur la conformité du taux global de taxation pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2022 et ce, conformément aux dispositions de l'article 966.3 du *Code municipal*;

Considérant que le rapport financier et le sommaire de l'information financière pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2022, dressés sur les formulaires prescrits par le MAMH ainsi que le rapport dudit vérificateur externe, sont déposés pour approbation du Conseil municipal ce 2 mai 2023 et ce, conformément aux dispositions de l'article 176 du *Code municipal*;

Considérant qu'avis public a été donné le 18 avril 2023 conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal*;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Dufour, appuyé par M. Michel Vézina, et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir approuve le rapport financier et le rapport du vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L sur les états financiers et sur le taux global de taxation pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été rédigés et présentés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4.10 Dépôt du rapport au responsable de la gouvernance – communication de la stratégie et des résultats des travaux d'audit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, dépose au Conseil le rapport aux responsables de la gouvernance – communication de la stratégie et des résultats des travaux d'audit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

4.11 Dépôt du sommaire de l'information financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, dépose au Conseil le sommaire de l'information financière, extrait du rapport financier, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Résolution numéro 23-05-163

4.12 Nomination des fonctionnaires désignés relatif à l'application du *Règlement numéro 565-23 concernant les feux extérieurs*

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** de nommer l'inspecteur des travaux publics, l'employé des travaux publics, le responsable de l'urbanisme, ainsi que le directeur du service incendie de la Ville de Marieville et ses représentants désignés au titre de fonctionnaires désignés relatif à l'application du *Règlement numéro 565-23 concernant les feux extérieurs*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-164

4.13 Nomination du fonctionnaire désigné relatif à l'application du Règlement 566-23 concernant les systèmes d'alarme

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** de nommer le responsable de l'urbanisme au titre de fonctionnaire désigné relatif à l'application du *Règlement numéro 566-23 concernant les systèmes d'alarme*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-165

5.1 Demande à la Ville de Marieville la possibilité de nommer un chef de mission incendie en sécurité civile

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** de demander à la Ville de Marieville la possibilité de nommer un chef de mission en sécurité incendie dans le Plan de mesures d'urgence de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 23-05-166

5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 558-23 en matière prévention incendie

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 558-23 est donné par Mme Lise Dufour, conseillère au poste numéro 5, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le *Règlement numéro 558-23 en matière prévention incendie*.

Ce règlement a pour objet d'encadrer la prévention incendie sur le territoire de Sainte-Angèle-de-Monnoir conformément au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville et à la Loi sur la sécurité incendie.

Résolution numéro 23-05-167

5.3 Transfert des appareils respiratoires au service de sécurité incendie de la Ville de Marieville

Considérant l'article 11.3 de l'Entente intermunicipale relative à la délégation de compétence quant au service de sécurité incendie entre la Ville de Marieville et la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir;

En conséquence, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par M. Michel Vézina et **résolu** de transférer les appareils respiratoires au service incendie de la Ville de Marieville.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-168

6.1 Entériner les modifications de l'appel d'offres public concernant les travaux de réfection du chemin Saint-François

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'entériner les modifications de l'appel d'offres public concernant les travaux de réfection du chemin Saint-François.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-169

6.2 Demande d'aide financière dans le cadre du PAVL – Volet PPA-CE

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) — Volet Plan particulier d'aménagement par circonscription électorale (PPA-CE) pour les travaux de réfection du chemin Saint-Francois.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-170

7.1 Mandat à Innov Logic pour la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** de mandater la compagnie Innov Logic pour la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc au coût de 5 426 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-413-01-453 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-171

8.1 Modification du budget 2022 de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'accepter le budget modifié de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-

Rouville en date du 2 décembre 2022 et d'acquitter le solde de 85 \$ correspondant à 10 % du déficit.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-172

10.1 Embauche du personnel de camp de jour

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'engager le personnel suivant pour le camp de jour 2023 :

- Mme Maude Lefebvre, accompagnatrice;
- M. Étienne Bourassa Roy, accompagnateur.

Il est également **résolu** que les conditions d'engagement soient mentionnées dans un document.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-173

10.2 Pancarte pour le centre communautaire

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de mandater la compagnie Poirier images et lettres de Rougemont pour la confection et l'installation de la pancarte du Centre communautaire Charles-D'Auteuil et de Parc Noël-Dubé, au coût de 5 737,25 \$ taxes applicables incluses et de faire parvenir cette résolution au Fonds FQM Assurances pour la suite du dossier.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-174

10.3 Grand spectacle au Parc Noël-Dubé

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'engager le groupe Volume 10 pour le Grand spectacle au Parc Noël-Dubé le 15 juillet 2023 au coût de 5 173.88 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-701-62-499 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 23-05-175

10.4 Vente de garage

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de publiciser les dates suivantes pour les ventes de garage à Sainte-Angèle-de-Monnoir soit les 20 - 21 mai 2023 et les 16 – 17 septembre 2023.

Il est également **résolu** qu'il ne soit pas interdit de faire une vente de garage à une autre date.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le point 10.5 est reporté à une date ultérieure.

11 Correspondance

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux élus aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

12 Période de questions no. 2 réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 23-05-176

13 Clôture de la séance

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** que la séance soit levée à 20 h 46.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

(Original signé)	(Original signé)
Le maire	La directrice générale et
	greffière-trésorière